

**OPERATION : SUIVI ET ENTRETIEN DES BERGES DU GAVES  
D'ASPE ET DES SES AFFLUENTS**

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2010**

**NOTICE DESCRIPTIVE ET EXPLICATIVE**

**1. CONTEXTE**

Depuis **2001**, l'AAPPMA « la Gaule Aspoise » assure l'entretien des cours d'eau de la vallée d'Aspe en partenariat avec les communes du canton d'Accous.

Par ailleurs, en **2005** et **2006**, la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe (CCVA) a mené avec l'appui technique de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn (IPHB) une réflexion collective sur le gave et l'eau dans la vallée d'Aspe. Cette démarche a confirmé qu'une des actions les plus souvent citées et attendue par les acteurs publics et privée touche au suivi et à l'entretien des berges du gave et de ses affluents.

De **2007** à **2009**, ce programme de suivi et d'entretien des berges du gaves et de ses affluents, confié à l'AAPPMA « la gaule Aspoise », s'est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Haut-Béarn. Il s'agissait de réaliser un programme annuel de 103 000 € H.T concernant le suivi de 100 Km de cours d'eau et l'entretien de 30 Km du gave et des principaux affluents. Cette opération bénéficiait du soutien financier de **l'Agence de l'eau Adour Garonne**, du **Conseil Régional d'Aquitaine** et du **Conseil Général des P.A.**

Le **22 février 2010**, la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe s'est prononcée favorablement pour continuer à mettre en œuvre cette opération à l'échelle intercommunale et dans le cadre d'une « **convention de mandat** ».

Ainsi, chaque commune ayant la compétence, délègue à la **CCVA**, la réalisation de travaux d'entretien et de suivi du gave et de ses affluents dans le cadre d'une convention de mandat dans laquelle sont spécifiés la description et le montant des travaux qu'elle souhaite voir réaliser pour l'année en cours sur son territoire.

Aussi et à partir du souhait des communes volontaires, la Communauté de Communes de la vallée d'Aspe, assisté par l'**AAPPMA « la Gaule Aspoise »** a établi un cahier des charges qui reprend le programme prévisionnel des interventions prévues au titre de l'année **2010**.

Ce cahier des charges a pour objectif de permettre au cours de l'année **2010** le suivi de **77 000** mètres du cours d'eau précité, la mise en état d'entretien de **2 000** mètres et l'entretien courant de **22 500** mètres de berges et du lit du gave d'Aspe et de ses affluents.

## **2. MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE**

La Communauté de Communes de la vallée d'Aspe.

## **3. MAITRE D'OEUVRE**

L'AAPPMA « la Gaule Aspoise ».

## **4. CONTENU DES TRAVAUX**

### **1) Suivi annuel du gave d'Aspe et de ses affluents :**

Sur un linéaire de **77 000 mètres**, il s'agit d'assurer pour l'**année 2010** :

- Analyse et actualisation du programme de travaux : visites, programme prévisionnel de travaux, propositions d'interventions...
- Surveillance particulière des points singuliers qui nécessitent plusieurs visites annuelles : ouvrages, points d'accumulation, berges fragilisées, chablis, pollutions...
- Réalisation d'expertise et établissement de diagnostic précis avec propositions d'interventions urgentes suite à des événements particuliers : crues, mise en péril d'ouvrage, destruction d'ouvrages, pollutions accidentelles, effondrement de berges...

### **2) Entretien des berges et du lit du gave d'Aspe et de ses affluents :**

Sur un linéaire de **2 000 mètres**, il s'agit d'assurer pour l'**année 2010** :

- Préparation avant chantier : information, autorisation,...
- Réalisation des travaux d'entretien et de dévégétalisation des berges : retraits de chablis, gestion d'embâcles, traitement de plantes invasives, bouturages en renforts de berges, dépollution,...
- Réalisation de travaux d'entretien pouvant nécessiter l'utilisation le cas échéant d'engins spéciaux,
- Rédaction d'un bilan annuel de travaux.

### **3) Entretien courant des berges et du lit du gave d'Aspe et de ses affluents :**

Sur un linéaire de **22 500 mètres**, il s'agit d'assurer pour l'**année 2010** :

- Réalisation de travaux d'entretien courant pour favoriser l'accès au cours d'eau, gérer la végétation sur des sites entretenus par le passé,
- Réalisation de l'entretien courant des plantations en renfort de berge,
- Maintien de l'attractivité touristique des lieux remarquables et des traversées des villages.

## **5. MONTANT PREVISIONNEL DU PROGRAMME 2010**

Le montant global de l'opération est estimé à **82 850 €H.T**

## **6. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>DEPENSES</b>	<b>Montants en euros H.T</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montants en euros H.T</b>
Suivi de 77 000 ml de cours d'eau, de points spécifiques et production de documents prévisionnels et bilan	<b>26 950</b>	Conseil Général des Pyrénées Atlantiques (30 %)	<b>24 855</b>
		Conseil Régional d'Aquitaine (20 %)	<b>16 570</b>
Entretien de 2000 ml du gave et principaux affluents	<b>25 300</b>	Agence de l'eau (30 %)	<b>24 855</b>
Entretien courant de 22 500 ml du gave et principaux affluents	<b>30 600</b>		
		Autofinancement (20%) (participations communes)	<b>16 570</b>
<b>TOTAL</b>	<b>82 850</b>	<b>TOTAL</b>	<b>82 850</b>

## **7. CALENDRIER DE REALISATION**

L'ensemble du programme sera réalisé au cours de l'année **2010**.

## DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe

Séance du lundi 14 juin 2010

Nombre de délégués en exercice : 31

Nombre de votants : 28

Nombre de délégués présents : 26

Procurations : 2

Présents : MM ROSE, Président, CASAUX, BERDOY, LASSUS, BOURGUINAT, LAMAZOU, BELLEGARDE, GOOSSENS, SOBERA, COUSTET, LARRAUX, MOUSQUES, CASTERA, MEDARD, DROIT, CARRASSOUMET, SEGUINARD, BAYE, CAPDEVILLE, CLOT, AGEST, QUINTANA, GOYER, CHOURROUT, PALACIO, MARQUEZE.

Absents : MOULIA, SALANOUVE, GASTOU, FAURIE, BOURDAA, ASSERQUET, ISSON,

Ou Excusés : CLAVERIE.

Procurations : GASTOU à LARRAUX, SALANOUVE à BELLEGARDE.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CASAUX.

#### **OBJET : Programme 2010 de l'opération « suivi et entretien des berges du gave d'Aspe et de ses affluents »**

Le Président rappelle qu'en date du **22 février 2010**, la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe s'est prononcée favorablement pour poursuivre l'opération concernant le suivi et l'entretien des berges du gave d'Aspe et de ses affluents dans le cadre d'une « **convention de mandat** ».

Il indique que depuis cette date, il a reçu l'accord de neuf conseils municipaux pour une prise de compétence statutaire par l'**E.P.C.I.** afin de mener pour les communes volontaires l'opération « entretien des berges du gave d'Aspe et de ses affluents » ou pour réaliser des travaux de protection dans le cadre d'une convention de mandat.

Il explique aussi qu'avec l'aide de l'**A.A.P.P.M.A. « La Gaule Aspoise »**, qui a développé depuis **2001** un véritable savoir-faire d'intervention technique sur les berges du gave et une relation professionnelle de qualité avec les communes du canton d'Accous, un cahier des charges a été réalisé pour consulter des prestataires et réaliser le programme **2010**.

Après avoir fait une présentation détaillée du cahier des charges et après avoir rencontré les trois partenaires financeurs, le Président présente ensuite le plan de financement tel que défini ci-dessous :

<b>DEPENSES</b>	<b>Montants en euros H.T</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montants en euros H.T</b>
Suivi de 77 000 ml de cours d'eau, de points spécifiques et production de documents prévisionnels et bilan	<b>26 950</b>	Conseil Général des Pyrénées Atlantiques (30 %)	<b>24 855</b>
		Conseil Régional d'Aquitaine (20 %)	<b>16 570</b>
Entretien de 2 000 ml du gave et principaux affluents	<b>25 300</b>	Agence de l'eau (30 %)	<b>24 855</b>
Entretien courant de 22 500 ml du gave et principaux affluents	<b>30 600</b>		
		Autofinancement (20%) (participations communes)	<b>16 570</b>
<b>TOTAL</b>	<b>82 850</b>	<b>TOTAL</b>	<b>82 850</b>

Où, l'exposé du Président et après avoir délibéré, le Conseil de Communauté,

- APPROUVE** le cahier des charges relatif à la consultation des prestataires pour réaliser le programme 2010 du suivi et de l'entretien des berges du gave d'Aspe et de ses affluents ;
- APPROUVE** l'assistance technique au maître d'ouvrage sous forme de maîtrise d'œuvre assurée par l'AAPPMA de la vallée d'Aspe dans le cadre d'une convention approuvée entre les deux structures ;
- APPROUVE** le plan de financement de cette opération tel que défini ci-dessus,
- AUTORISE** le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour Garonne, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques,
- AUTORISE** le Président à lancer la consultation des prestataires pour réaliser le programme 2010 du suivi et de l'entretien des berges du gave d'Aspe et de ses affluents tel que détaillé en séance,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Vote : **POUR : 25**

**ABSTENTION : 3**

**Le Président,**

Date de contrôle de légalité : **16/06/10**

Date d'affichage : **16/06/10**